



RÉSUMÉ

- ❑ La présente recherche, *Attitudes du public à l'égard de la violence familiale*, effectuée dans le cadre d'une étude groupée, réunit des données de base sur l'opinion qui règne dans ce domaine au Canada. Le tableau initial émane d'un sondage téléphonique national réalisé auprès de 2 000 Canadiens, auquel se sont ajoutées 10 discussions de groupe tenues d'un bout à l'autre du pays.
- ❑ La présente étude de base répond aux grands objectifs suivants : analyser diverses questions liées à la compréhension et à la sensibilisation du public en matière de violence familiale; évaluer les niveaux de tolérance à la violence familiale; explorer les comportements envisagés comme intervention en cas de violence familiale de même qu'analyser le soutien accordé à diverses façons d'aborder la violence familiale, y compris les responsabilités des institutions et des professionnels ainsi que l'efficacité des interventions judiciaires.

Définition

- ❑ Les Canadiens ont une conception de la violence familiale qui va bien au delà de la définition traditionnelle, concentrée sur la violence physique exercée au sein de la famille immédiate. Malgré un vaste consensus selon lequel l'idée de violence familiale s'applique aux membres de la cellule familiale, notamment aux relations entre parents et enfants parvenus à l'âge adulte, la majorité des Canadiens intègrent aussi à leur compréhension de la violence familiale la violence pratiquée au sein d'une relation de confiance (notamment par une personne ayant la charge d'une autre).
- ❑ La violence exercée entre conjoints de même que par les parents à l'égard de leurs enfants est celle qui vient le plus souvent à l'esprit des Canadiens quand il est question de violence au sein de la famille immédiate. (La violence entre frères et soeurs est beaucoup moins susceptible de venir à l'esprit des Canadiens lorsqu'il est question de violence au sein de la famille immédiate, et la violence à l'égard de parents âgés est rarement mentionnée.) Néanmoins, la violence la plus préoccupante est celle dont sont victimes les enfants, en particulier les enfants de moins de 12 ans.
- ❑ Des neuf sortes de comportement qui leur étaient présentées comme possibilités de violence familiale, presque tous les répondants estiment qu'utiliser un fusil ou un couteau contre un membre de la famille ou menacer de le faire, et qu'avoir une activité sexuelle répréhensible, non voulue ou forcée avec un membre de sa famille constituent toujours de la violence familiale. On s'accorde aussi à reconnaître toujours pour de la violence familiale le fait de donner un coup de pied à un autre membre de sa famille, de le mordre ou de le frapper, et celui de lancer, cogner, frapper de la main ou du pied

les effets d'un autre membre de sa famille ou blesser ses animaux domestiques. Pour trois Canadiens sur cinq, refuser la nourriture, le logement ou les soins médicaux à un membre de sa famille constitue toujours de la violence familiale, tandis qu'un Canadien sur deux juge que les mauvais traitements émotifs et physiques sont de la violence familiale. Là où les répondants sont le moins d'accord, c'est sur la mesure avec laquelle le contrôle financier (p. ex., empêcher l'accès au revenu familial) constitue de la violence familiale.

- Les personnes qui ont la définition la plus large de la violence familiale tendent à être des femmes, à avoir entre 25 et 44 ans, à connaître une victime de violence familiale, à avoir lu ou entendu de l'information sur le sujet, à vivre avec des enfants et à avoir un emploi.

Attitudes

- Une majorité significative de Canadiens (plus des trois quarts) croient que la violence familiale doit représenter une priorité urgente pour le gouvernement fédéral et la collectivité. La majorité des Canadiens sont d'avis que le problème est plus grave aujourd'hui dans notre société qu'il y a dix ans, et l'opinion selon laquelle ni les médias ni les groupes de défense des femmes n'exagèrent la gravité de la violence familiale est assez répandue. L'impression que le problème de la violence familiale s'aggrave, émanant des observations plus détaillées des discussions de groupe, pourrait être attribuable à une ambiance propice pour discuter de la question et signaler des cas de violence familiale.
- De l'avis des Canadiens, des facteurs complexes et de nature variée peuvent donner lieu à de la violence au sein de la famille. Ils citent le plus souvent comme causes de la violence familiale les tensions familiales (p. ex., d'ordre financier) ainsi que l'alcool et la drogue. Parmi les autres déterminants, on mentionne les antécédents violents, le manque de communication et le besoin de mettre les autres à sa main.
- Parmi les conséquences directes de la violence familiale, les répondants citent le plus souvent les effets psychologiques négatifs, comme la perte de l'estime de soi et de la confiance en soi, ainsi que le développement d'un comportement agressif de la part des autres membres de la famille et la perpétuation du cycle de la violence. La plupart reconnaissent que l'exposition à la violence familiale peut être néfaste pour la santé. On admet de façon générale les effets intergénérationnels de la violence familiale, notamment le retard dans le développement des enfants, la criminalité juvénile et l'intimidation dans la cour de l'école. Les conséquences de la violence familiale paraissent être, pour les Canadiens, de même nature selon qu'il s'agit des membres de la famille qui en sont directement victimes ou des autres membres qui en sont témoins.

Information

- La majorité des Canadiens (plus de huit sur dix) affirment avoir lu quelque chose au sujet de la violence familiale ou en avoir entendu parler au cours des 12 derniers mois, la plupart du temps à la télévision ou dans les journaux.
- Plus de quatre personnes sur cinq se disent, personnellement, assez bien informées à propos de la violence familiale. Celles qui ne le sont pas suffisamment seraient surtout

intéressées à obtenir de l'information qui les aiderait à reconnaître les situations de violence familiale, et des renseignements pratiques sur la façon de réagir.

- ❑ Invités à dire ce qu'ils suggéreraient à une personne placée en situation de violence familiale et qui aurait besoin d'information ou d'aide, les répondants mentionnent le plus fréquemment le recours aux centres locaux de services communautaires.

Exposition

- ❑ Les résultats du sondage montrent que la question de la violence familiale a touché personnellement de nombreux Canadiens, du fait que six répondants sur dix déclarent connaître (ou avoir connu) quelqu'un qui a éprouvé de la violence familiale.
- ❑ La nature de la situation la plus récente dont les répondants ont eu connaissance concerne le plus souvent la violence entre conjoints, suivie de la violence à l'égard des enfants. Le cas de violence familiale le plus récent comportait en général de la violence physique et/ou psychologique. Les cas d'exploitation sexuelle ou financière étaient rares.
- ❑ Environ la moitié du temps, les répondants ont pu fournir de l'aide ou du soutien lors du cas de violence familiale le plus récent dont ils ont eu connaissance. La nature de la situation constitue un déterminant important de la mesure avec laquelle les personnes sont capables d'intervenir ou disposées à le faire (p. ex., on est plus porté à offrir du soutien quand on connaît « très bien » la famille).
- ❑ La nature de la situation constitue aussi un indice important du genre d'intervention. En cas de violence familiale, la réaction la plus commune consiste à soutenir la personne molestée. Toutefois, on est beaucoup moins enclin à parler avec la victime de l'agression ou la personne qui en est l'auteur et à procurer du soutien à l'une ou à l'autre quand on n'est pas en relation étroite avec la famille et, encore, quand la victime est un enfant. Le quart des répondants affirment ne pas avoir offert d'aide ou de soutien parce qu'ils ne voulaient pas se mêler des affaires de la famille.

Tolérance

- ❑ Afin de vérifier la tolérance de la société à l'égard de diverses formes de violence familiale, nous avons présenté aux répondants quelques scénarios de violence familiale. Ces situations hypothétiques offraient des variations quant aux rapports entre l'agresseur et le répondant (étranger(gère), voisin(e), ami(e), membre de la famille), au genre de comportement (physique, émotif, financier ou sexuel) et à la nature de la victime (conjoint(e), enfant, parent(e) âgé(e)).
- ❑ La préoccupation est vive en ce qui concerne les scénarios comportant coups de pied, coups de poing ou agression sexuelle, mais elle baisse radicalement dans les situations où la violence physique est plus « légère », comme donner une taloche ou agripper, ou en cas de violence verbale, comme insulter ou humilier quelqu'un. La situation est très préoccupante quand la victime est un enfant, mais elle l'est moins quand il s'agit de conjoint(e) ou partenaire et d'un parent âgé. La préoccupation est à son comble quand le ou la responsable de l'agression est un(e) ami(e) ou un membre de la famille. La

situation est jugée moins préoccupante quand elle met en cause un(e) étranger(ère) et encore moins quand il s'agit d'un(e) voisin(e).

- ❑ Quelles que soient les particularités du scénario, la vaste majorité des répondants (plus de huit sur dix) affirment qu'ils interviendraient d'une façon ou d'une autre dans les cas de violence familiale qui leur étaient décrits. Ils seraient beaucoup plus enclins à procéder de manière informelle, notamment à parler avec la personne en cause, victime ou agresseur, ou à lui fournir de l'information lorsque la relation prévue dans le scénario revêt un caractère intime. Par contre, les interventions auprès des autorités, comme le fait de composer le 911 ou d'appeler la police, sont plus fréquemment citées quand il est question dans le scénario de voisin(e) ou d'étranger(ère).
- ❑ Pour les scénarios comportant de la violence psychologique ou verbale, le fait de pousser ou d'agripper ou celui d'exploiter financièrement quelqu'un, la réaction la plus probable des répondants serait de parler avec l'agresseur ou de lui fournir de l'information. Dans des cas plus graves de violence physique et d'exploitation sexuelle, les répondants seraient davantage portés à faire intervenir les autorités en appelant le 911 ou la police. La réaction la moins probable serait de parler à la personne molestée lorsque le scénario prévoit des coups de pied ou des coups de poing.
- ❑ Diverses raisons empêcheraient les gens d'intervenir dans les cas de violence familiale tels que décrits dans les scénarios. La plus souvent mentionnée est l'hésitation à se mêler des affaires de la famille dans les situations où la relation avec le répondant est plus intime – autrement dit, l'intimité de la famille est plus susceptible de constituer un empêchement lorsqu'il est question dans le scénario d'ami(e) ou de membre de la famille, mais elle perd de son importance quand la personne en cause est étrangère. L'incertitude quant aux faits et la peur pour sa sécurité personnelle sont les raisons de ne pas intervenir les plus souvent mentionnées quand la relation avec le répondant est plus distante.
- ❑ En tenant compte des raisons de ne pas réagir selon la nature de la victime, l'intimité de la famille est l'empêchement le plus significatif pour l'ensemble des scénarios, mais son importance diminue quand le scénario met en cause un enfant. Les répondants sont plus enclins à donner comme raison de ne pas intervenir l'ignorance de tous les faits dans les scénarios où il s'agit d'enfants ou de parents âgés, à comparer à ceux où la victime est le conjoint ou la conjointe. La crainte pour sa sécurité personnelle est le plus souvent donnée comme raison de ne pas intervenir dans les scénarios où il est question de violence conjugale.

Réactions sociales

- ❑ Près des trois quarts des Canadiens s'attribuent tout au moins une part de responsabilité afin d'aider à réduire la violence familiale dans leur collectivité.
- ❑ De façon générale, les Canadiens s'estiment très à l'aise pour s'adresser à la victime ou à l'agresseur en situation de violence familiale, bien que le sexe de la victime exerce de l'influence (ils sont moins nombreux à vouloir intervenir lorsque la victime est un homme). Ainsi que nous l'avons mentionné, la réaction informelle qui consiste à parler avec les personnes en cause ou à leur fournir de l'information est souvent préférée aux options faisant appel aux autorités lorsque les répondants sont confrontés à une situation de violence familiale, qu'elle soit réelle ou hypothétique. Ce qui empêche le

plus souvent d'intervenir, c'est la crainte de s'immiscer dans les affaires de la famille et l'ignorance des mesures à prendre.

- ❑ En ce qui concerne la réaction à la violence familiale de la part des institutions ou des professionnels, les Canadiens estiment que les professionnels de la santé et les travailleurs communautaires sont sans doute les personnes les mieux renseignées et les plus susceptibles de procurer de l'aide à ceux qui en ont besoin, et ils sont donc plus enclins à leur attribuer une obligation légale de signaler les cas de violence familiale. Les gens sont moins portés à penser que les membres du clergé et les employeurs devraient être tenus par la loi de signaler les cas de violence familiale, tandis que les institutions financières sont les moins susceptibles de se voir attribuer une obligation légale de signaler les cas d'exploitation financière.
- ❑ Quant au traitement de la violence familiale par le système judiciaire, les deux tiers des Canadiens sont d'avis que les tribunaux traitent les cas de violence familiale trop à la légère. Moins du tiers d'entre eux croient que les tribunaux se montrent sensibles et compatissants envers les victimes. Les policiers sont un peu mieux perçus. Seulement un peu moins de la moitié des Canadiens trouvent que la police réagit trop légèrement aux situations de violence familiale. Un Canadien sur deux trouve les policiers sensibles et compatissants envers les victimes.
- ❑ Interrogés lors des discussions de groupe sur la question de porter des accusations en cas de violence familiale, les participants répondent qu'ils hésiteraient à le faire de façon générale. Cette hésitation semble naître du moins en partie d'une certaine confusion qui associe mise en accusation et peine d'emprisonnement et qui fait craindre qu'un comportement non criminel comme de la violence verbale soit lié à une accusation criminelle. Les participants doutent aussi qu'une mise en accusation convienne dans tous les cas, en particulier lorsque quelqu'un porte plainte de façon malicieuse ou précipitée. Certains participants craignent que la mise en accusation en toute circonstance ne vienne engorger les tribunaux et ralentir le traitement de l'ensemble des plaintes. Parmi les circonstances où l'on juge qu'il y aurait lieu de porter des accusations, il y a les situations ayant provoqué des blessures graves et celles qui se produisent à répétition. Les situations mettant en cause des enfants suscitent aussi le plus d'appuis en faveur d'une mise en accusation.
- ❑ Qu'il y ait ou non des accusations criminelles de portées, la majorité des Canadiens sont d'avis que la réaction la plus propice et efficace à la violence familiale réside dans le counselling et la thérapie. Certains voudraient que le counselling et la thérapie qui s'adressent aussi bien à la victime de violence familiale qu'à l'agresseur soient obligatoires.
- ❑ Les programmes d'éducation et de sensibilisation du public sont perçus comme des moyens tout aussi bons de faire face à la violence familiale, et les programmes d'aide aux parents ou d'éducation sont choisis par un répondant sur dix. Une faible proportion de répondants choisissent des sanctions plus sévères.

Typologie des Canadiens

- ❑ Afin de saisir les dimensions et les tendances sous-jacentes des attitudes, les variables du sondage ont servi à des analyses factorielles et de segmentation qui ont permis de tracer une typologie des attitudes des Canadiens en matière de violence familiale.
- ❑ Le segment des *Insouciant*s est formé de Canadiens qui ont une définition étroite de la violence familiale, qui sont portés à croire que celle-ci constitue dans la société actuelle un problème moins grave qu'il y a dix ans et pensent qu'il ne se produit pas souvent de violence familiale dans leur collectivité. Les membres de ce groupe sont plus susceptibles d'être des hommes, de figurer parmi les plus jeunes, d'avoir fait des études universitaires et d'avoir un revenu familial se situant dans la moyenne.
- ❑ Le groupe des *Négateurs catégoriques* se donne aussi une définition étroite des relations et des comportements qui constituent de la violence familiale, ne croit pas que le problème soit aussi grave qu'il y a dix ans et est le plus porté à penser que les groupements féministes et les médias exagèrent le problème. Ses membres se montrent les moins inquiets de l'exposition des enfants à la violence et de ses conséquences. Ils pensent toutefois que la question doit être prioritaire pour d'autres qu'eux-mêmes, tout en s'abstenant de s'attribuer une responsabilité personnelle dans la réduction de la violence familiale. Ce groupe est celui qui déclare le moins d'exposition personnelle à la violence familiale et il est le moins susceptible d'avoir lu ou entendu de l'information sur la question. Il se compose surtout de personnes âgées à la retraite, de citoyens au statut socio-économique le plus faible et de francophones.
- ❑ Le segment des *Moyennement informés* a une définition assez globale de la violence familiale, il s'inquiète tout particulièrement de la violence familiale à l'égard des enfants de moins de 12 ans et il est plus enclin à se montrer sensible aux effets psychologiques et comportementaux de la violence familiale sur les enfants. Ses membres sont plus enclins à dire qu'ils ne sauraient pas quoi faire en cas de violence familiale mais s'attribuent, néanmoins, une responsabilité personnelle en matière de violence familiale au sein de leur collectivité. Une grande proportion de ce groupe se compose d'hommes, de personnes ayant de 30 à 49 ans, de gens mariés ayant de jeunes enfants et de personnes au statut socio-économique plus élevé.
- ❑ Le groupe des *Soucieux non informés* se donne une définition élargie de la violence familiale, se montre dans l'ensemble très inquiet de toutes les formes de violence familiale, est plus porté à croire que le problème s'est aggravé depuis dix ans et est très préoccupé par l'exposition des enfants à la violence dans diverses circonstances. Ses membres croient que la violence familiale constitue une priorité urgente pour le gouvernement et leur collectivité et pensent que la plupart des groupes et institutions de la société doivent prendre leurs responsabilités, quoiqu'ils s'attribuent un peu moins de responsabilité personnelle que certains autres segments pour ce qui est d'aider à mettre fin à la violence familiale. Ils disent également ne pas être assez bien renseignés et avoir besoin d'information supplémentaire. Ce groupe est plus susceptible de comprendre des femmes, des citoyens âgés, des personnes au statut socio-économique assez faible, des francophones et des membres des minorités visibles.
- ❑ Le segment des *Soucieux dynamiques* se montre particulièrement sensible et inquiet à propos de la violence familiale dans la société canadienne et de l'exposition des enfants à la violence, ses membres possèdent la définition la plus vaste de la violence familiale, ils estiment de façon générale que le problème doit constituer une priorité

urgente pour le gouvernement et leur propre collectivité, et ils tendent à préconiser des sanctions plus sévères pour les agresseurs. Ce groupe renferme la plus forte proportion de personnes ayant elles-mêmes fait l'objet de violence familiale, qui connaissent quelqu'un en ayant fait l'objet ou qui ont reçu de l'information sur la violence familiale. Ses membres sont principalement des femmes, des anglophones, des personnes de 30 à 50 ans et des citoyens au statut socio-économique plus élevé.

Conclusions

- ❑ Les résultats du sondage montrent que les Canadiens expriment un degré élevé de préoccupation à l'égard de la violence familiale, jugée très prioritaire pour le gouvernement comme pour les collectivités. La population est très bien informée dans ce domaine et a une compréhension approfondie de la violence familiale, de ses causes et de ses conséquences. Elle fonde son opinion sur ce qu'en disent les médias et, pour beaucoup de gens, sur leur expérience personnelle de la violence familiale exercée dans leur propre vie ou au sein d'une famille qu'ils connaissent de près. La violence à l'égard de parents âgés de même que l'exploitation financière sont moins bien connues pour l'instant.
- ❑ Les répondants attribuent une responsabilité morale (et, dans certains cas, légale) à toute une gamme d'institutions et d'intervenants pour ce qui est de traiter la violence familiale. Ils se reconnaissent aussi une responsabilité personnelle en la matière. Les interventions en cas de violence familiale passent souvent par des mesures informelles. Les Canadiens sont réticents à faire appel aux autorités dans les situations de violence familiale, notamment quand ils connaissent bien la famille, à moins qu'il s'agisse de circonstances graves. Les principaux obstacles à une intervention en cas de violence familiale comprennent la crainte de s'immiscer dans une affaire familiale de même que l'ignorance des moyens à prendre.
- ❑ Les campagnes d'information et de sensibilisation du public pourraient contribuer à abaisser ces deux obstacles. Si les Canadiens se font répéter que la violence familiale est un crime et qu'en s'abstenant d'intervenir (ou de faire intervenir les autorités) ils permettent à ces crimes de se perpétuer impunément, et s'ils reçoivent de l'information sur les moyens à prendre pour venir en aide aux intéressés, ils se sentiront mieux en mesure de réagir à ces situations. Les concepteurs des prochaines stratégies de communication trouveront sans doute quelque réconfort dans le fait qu'il est beaucoup plus facile de vaincre la crainte de s'immiscer dans les affaires d'une famille ou l'ignorance des moyens à prendre que la crainte pour sa sécurité personnelle, laquelle ne semble pas constituer un empêchement très ferme. D'autres messages susceptibles d'être profitables concernent les obstacles qui empêchent les victimes de s'extirper d'une situation de violence familiale de même que l'information touchant la nature et les conséquences possibles de l'exploitation financière et de la violence à l'égard d'un parent âgé.
- ❑ L'hésitation à signaler un cas de violence familiale aux autorités pourrait dépendre en partie de l'impression que le système judiciaire n'est pas efficace dans ce domaine. Les Canadiens préconisent des moyens assez décisifs de traiter la violence familiale, notamment celui de retirer l'agresseur de son foyer au moment où l'agression est perpétrée. Tout en se disant assez peu au courant des rouages de la justice criminelle et des conséquences de certaines démarches comme la mise en accusation, les Canadiens

ne croient pas de façon générale que la prison soit le bon remède (counselling et thérapie conviennent davantage aux agresseurs, perçus d'une certaine manière comme dysfonctionnels, et à la famille, laquelle a besoin de solutions à long terme afin de régler le problème de la violence).

- Le sondage révèle des points de vue étonnamment uniformes à l'échelle nationale. Il se dégage souvent des divergences entre les répondants du Québec et ceux du reste du Canada de même qu'entre les personnes d'âge moyen et celles des deux extrémités du spectre (c'est-à-dire les plus jeunes et les plus âgées). Il y a des différences systématiques en fonction du sexe, du statut socio-économique et de l'engagement personnel en la matière.